

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mme Claude DARCIAUX	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

OBJET : DEPLACEMENTS

Chenôve - 48 rue Aristide Briand - Acquisition d'un appartement

M. Thierry Reisser est propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble en copropriété 48 rue Aristide Briand à Chenôve, cadastré section AN n°29.

L'acquisition de cet immeuble s'avère nécessaire afin d'améliorer les conditions de desserte du futur centre de maintenance et d'exploitation des tramways et des bus de l'agglomération dijonnaise.

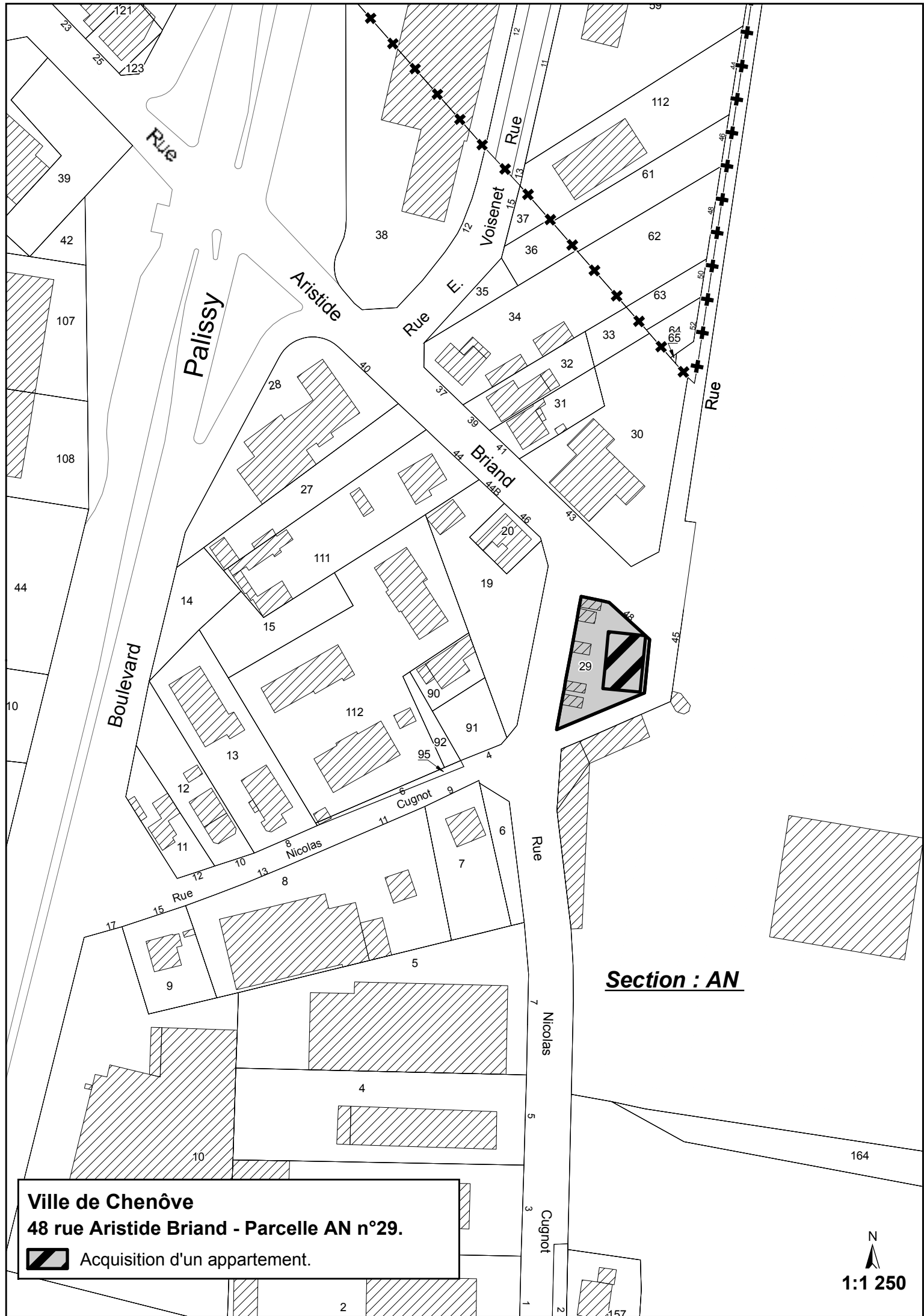
Il s'agit d'un appartement d'environ 60 m² situé au 2ème étage, constituant les lots 33, 40, 45 et 48.

Il est ainsi proposé d'acquérir ce bien moyennant la valeur vénale de 111 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine, à laquelle s'ajoutent des indemnités accessoires d'un montant total de 7 911 € relatives aux frais de reconstitution de patrimoine, de déménagement et d'établissement des diagnostics techniques, soit un montant total de 118 911 €, toutes indemnités comprises et confondues.

Il est également proposé d'autoriser le propriétaire à conserver la jouissance de ce logement jusqu'au 30 septembre 2012, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération de la propriété donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. Thierry Reisser l'appartement situé dans un immeuble en copropriété 48 rue Aristide Briand à Chenôve, constituant les lots 33, 40, 45 et 48, cadastré section AN n°29 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un coût total de 118 911 €, toutes indemnités comprises et confondues ;
- **d'autoriser** le propriétaire à conserver la jouissance de ce logement jusqu'au 30 septembre 2012, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération de la propriété donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.



Ville de Chenôve
48 rue Aristide Briand - Parcelle AN n°29.
 Acquisition d'un appartement.

Section : AN

N
1:1 250